

## ORDRE DU JOUR

Séance du Conseil

Date: Le lundi 17 février 2020, à 18 h 30

1. Période de questions
2. Période d'information
3. **Assemblée publique**
- 3.1 Projet de règlement numéro 349-7 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 349 concernant l'adoption du plan d'urbanisme de la Ville afin de permettre, dans l'aire d'affectation « Commerciale régionale (CR) », les industries agroalimentaires à faible incidence existantes le 18 septembre 2003  
  
(Le territoire visé est situé dans l'ensemble de la Ville)
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020

### Administration générale

---

6. Maire suppléant – Nomination

### Finances

---

7. Politique de sécurité de l'information et directives pour les employés – Approbation (CP200210, art. 5)
8. Approbation des comptes (Liste, analyse des comptes)

### Génie

---

9. Usine d'épuration – Mise aux normes – Appel d'offres (CP200210, art. 21)
10. Projet domiciliaire Palardy – Demande au ministère des Transports – Modification de la résolution numéro 18-399

### Loisirs

---

11. Programme de subvention d'ombrières – Association canadienne de dermatologie – Demande de subvention (CP200210, art. 16)
12. Poutinefest de Saint-Hyacinthe – Fermeture de rues (CP200210, art. 17)

### Ressources humaines

---

13. Ressources humaines – Secrétaire au Service de l'urbanisme – Embauche (CP200127, art. 19)
14. Ressources humaines – Conseillère en ressources humaines surnuméraire – Contrat (CP200210, art. 31)



## Travaux publics

---

15. Pierre concassée – Contrat
16. Matériel de signalisation – Contrat
17. Entretien des surfaces engazonnées, secteur 2 – Contrat
18. Entretien des surfaces engazonnées, secteur 4 – Contrat
19. Plantes annuelles – Contrat
20. Stade L.-P.-Gaucher – Mise à niveau partielle – Services professionnels d'architectes – Honoraires supplémentaires

## Urbanisme

---

21. Plans d'implantation et d'intégration architecturale – Approbation (CP200127, art. 8, point 6.1 et CP200210, art. 25)
22. Appellation d'espaces verts et de salles – Approbation (CP191111, art. 25, point 4.1, 4.2, 4.3, 4.4 et 6.2 et CP161212, art. 18, point 4.4)
23. Projet « Herbe à poux » 2020 – Espace Carrière – Renouvellement d'entente (CP200210, art. 26)
24. Programme Rénovation Québec 2020-2021 – Participation de la Ville (CP200210, art. 28)
25. Zonage agricole – Lots P 4 188 091 et P 2 832 088 (parc industriel Olivier-Chalifoux) – Demande d'exclusion à la CPTAQ – Appui à la MRC des Maskoutains
26. Adoption de la résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier (PPCMOI) visant la délivrance d'un certificat pour l'occupation par l'entreprise Mouvement Santé, d'une partie du local existant situé au 2487, boulevard Casavant Ouest, dans la zone d'utilisation commerciale 3060-C-03, et ce, pour des fins d'entreposage et d'assemblage d'équipements, conditionnellement à l'occupation du local sur une superficie d'au plus 120 mètres carrés et à la séparation physique dudit local de manière à rendre l'espace inutilisé disponible pour un futur locataire

(Le territoire est situé dans le district Saint-Sacrement, à proximité de l'intersection Casavant Ouest/Sainte-Catherine)

## Réglementation

---

27. Projet de règlement numéro 349-8 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 349 adoptant le plan d'urbanisme de la Ville afin de modifier le plan 6b intitulé « Affectations du sol en milieu urbain », en remplaçant une partie de l'affectation « Résidentielle moyenne densité (RMO) » par l'affectation « Résidentielle forte densité (RFO) » pour les lots ou parties de lots numéros 1 701 942, 3 274 092, 3 274 093, 3 274 094, 3 631 517, 3 631 518, 3 631 519, 3 631 520, 3 645 835, 3 359 363 et 3 359 364 situés au nord et au nord-est de l'avenue des Grandes-Orgues, à proximité de la rue Girouard Est (CP200127, art. 8, point 8.1)

A- Adoption du projet de règlement et fixation de la date d'assemblée publique

B- Avis de motion

(Le territoire visé est situé dans le district Bois-Joli, sur l'avenue des Grandes-Orgues)



28. Projet de règlement numéro 350-108 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 350 afin :

- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 4192-H-13 fasse désormais partie de la zone d'utilisation résidentielle 4198-H-16;
- que la partie restante du territoire actuellement incluse dans ladite zone 4192-H-13 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation résidentielle 4192-H-24;
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 4201-H-24 fasse désormais partie de la nouvelle zone 4192-H-24 (CP200127, art. 8, point 8.1)

A- Adoption du projet de règlement et fixation de la date d'assemblée publique

B- Avis de motion

(Le territoire visé est situé dans le district Bois-Joli, sur l'avenue des Grandes-Orgues)

29. Projet de règlement numéro 350-109 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 350 afin :

- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation mixte 7078-M-06 fasse désormais partie de la zone d'utilisation mixte 7073-M-06;
- que la partie restante du territoire actuellement incluse dans ladite zone 7078-M-06 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation commerciale 7078-C-05;
- que la totalité du territoire actuellement incluse dans les zones d'utilisation institutionnelle 7069-P-03 et d'utilisation mixte 7079-M-06 fasse désormais partie de la nouvelle zone 7078-C-05;
- de retirer, dans la zone 7083-M-06, les groupes d'usages « Commerce V (Commerce de détail non structurant) » et « Institution I (Équipement de quartier) », d'autoriser les usages « Entreposage de tout genre (5020) » à l'extérieur d'un bâtiment, « Entreposage en vrac à l'extérieur » et l'entreposage extérieur de type « D », d'augmenter les normes de lotissement minimales, de retirer le nombre d'étages maximal, d'augmenter la hauteur maximale, d'ajouter des marges arrière et latérales minimales et de retirer la disposition spéciale concernant les « Matériaux de revêtement extérieur autorisés – usages « Résidence XVI » et « Résidence XX » (art. 20.1.2) »;
- de retirer, dans la zone 7084-M-06, les groupes d'usages « Résidence IV (2 logements isolés) », « Résidence VII (3 logements isolés) », « Résidence X (4 logements isolés) », « Résidence XII (5 à 6 logements isolés) », « Résidence XIV (7 à 8 logements isolés) », « Résidence XVI (Plus de 8 logements variés) », « Résidence XVIII (À caractère communautaire 7 à 16 chambres) », « Résidence XIX (À caractère communautaire 17 à 24 chambres) », « Résidence XX (À caractère communautaire de plus de 24 chambres) », « Résidence XXII (Résidence mixte) », « Commerce V (Commerce de détail non structurant) » et « Institution I (Équipement de quartier) », d'autoriser les usages « Entreposage de tout genre (5020) » à l'extérieur d'un bâtiment, « Entreposage en vrac à l'extérieur » et l'entreposage extérieur de type « D » et d'augmenter les normes de lotissement minimales, de retirer le nombre d'étages maximal, d'augmenter la hauteur maximale, d'ajouter des marges arrière et latérales minimales, et de retirer la disposition spéciale concernant les « Matériaux de revêtement extérieur autorisés – usages « Résidence XVI » et « Résidence XX » (art. 20.1.2) » (CP191028, art. 13 et CP200127, art. 9)



A- Adoption du projet de règlement et fixation de la date d'assemblée publique

B- Avis de motion

(Le territoire visé est situé dans les districts Sainte-Rosalie et Yamaska, dans le secteur compris entre le boulevard Laurier Est, la rue des Seigneurs Est et la voie ferrée)

30. Projet de règlement numéro 595 concernant la division du territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe en onze (11) districts électoraux (CP200127, art. 31)

A- Adoption du projet de règlement

B- Avis de motion

31. Projet de règlement numéro 596 autorisant divers travaux municipaux de réfection de pavages, trottoirs et bordures et d'aménagements cyclables pour l'année 2020 pour un coût de 4 580 000 \$ et un emprunt de 4 324 800 \$ (CP200210, art. 7 et 20)

A- Adoption et dépôt du projet de règlement

B- Avis de motion

32. Adoption du règlement numéro 349-7 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 349 concernant l'adoption du plan d'urbanisme de la Ville afin de permettre, dans l'aire d'affectation « Commerciale régionale (CR) », les industries agroalimentaires à faible incidence existantes le 18 septembre 2003

(Le territoire visé est situé dans l'ensemble de la Ville)

33. Adoption du règlement numéro 350-107 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 350 afin :

- d'autoriser désormais, dans la zone d'utilisation commerciale 4054-C-03, les usages du groupe « Industrie III (Industries agroalimentaires à incidences faibles) » existants le 18 septembre 2003;
- d'autoriser désormais, dans la zone d'utilisation mixte 8056-M-09, l'usage « Vente au détail de véhicules automobiles », dans le groupe d'usages « Commerce V (Commerce de détail non structurant) », lorsque l'usage principal est la vente de véhicules automobiles, les activités connexes de réparation, entretien et peinture des véhicules, sont également autorisées à titre d'usage complémentaire à l'usage principal (#551);
- de réduire, dans la zone d'utilisation résidentielle 9008-H-12, la norme de lotissement relative à la largeur minimale d'un terrain de 10,6 mètres à 10 mètres pour un bâtiment jumelé

(Le territoire visé est situé dans le district Bois-Joli, à proximité de l'intersection Daniel-Johnson Est/Drouin et dans le district Douville, à proximité de l'intersection Laurier Ouest/des Ateliers et sur la rue du Vert)

## **Services juridiques**

---

34. Procédures judiciaires – Division des petites créances – Gaétan Kirouac – Nomination d'un représentant (CP200210, art. 32 c))



## **Documents déposés**

---

35.
  - A) Liste des salariés non permanents embauchés par la Ville de Saint-Hyacinthe (en vertu de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*);
  - B) Avis de la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement à la demande de permis pour le restaurant La Belle et La Bœuf au 1107, rue Daniel-Johnson Ouest
  
36. Levée de la séance